

CONDITIONS GENERALES DE GARANTIE LIMITEE

1.0.0 Garantie

Toutes les pièces fabriquées par BELGROVE S.p. Z.O.O. sont couvertes par une garantie selon la normative en cours, comme indiqué dans les conditions mentionnées aux paragraphes 1.0.0 et 5.0.0 de la présente notice.

La garantie est limitée au remplacement des pièces qui auront été reconnues défectueuses ou inutilisables, en terme de matériau ou de fabrication, dans notre usine BELGROVE S.p. Z.O.O. et par nos services techniques.

Les pièces défectueuses remplacées pendant la période de garantie deviennent obligatoirement la propriété de BELGROVE S.p. Z.O.O..

2.0.0 Exclusion

La garantie consentie par BELGROVE S.p. Z.O.O. ne s'applique pas aux :

- a)** pièces fournies pour des moto utilisées dans des compétitions sportives de quelque nature que ce soit;
- b)** pièces utilisées sur des moto de location;
- c)** pièces ayant subi une usure normale (matériau de fonoabsorption, joint et autres pièces en caoutchouc);
- d)** défauts dus à une oxydation ou aux conditions atmosphériques;
- e)** mauvais usage de la pièce ou de la moto par le propriétaire et/ou le monteur
- f)** modifications non autorisées ou modifications effectuées par un personnel non agréé par BELGROVE S.p. Z.O.O..
- g)** Pour dégâts éventuels survenus suite au démontage du réducteur de bruit (db-killer)

3.0.0 Obligations de l'acheteur

Pour bénéficier de la garantie, l'acheteur doit obligatoirement:

- a)** Conserver l'original de la facture d'achat
- b)** Communiquer les défauts éventuels à BELGROVE S.p. Z.O.O. dans les 2 (deux) mois de la découverte du défaut. Dès réception de ladite déclaration, le vendeur devra, au choix, si le défaut est couvert par les dispositions de la présente garantie, soit
 - réparer sur place les pièces défectueuses
 - se faire réexpédier la marchandise ou les pièces défectueuses pour les réparer
 - remplacer les pièces défectueuses;
- c)** Utiliser la pièce correctement et effectuer un entretien normal.

4.0.0 Limites

Les conditions générales de garantie cessent automatiquement dans les cas suivants :

- a)** Les défauts des pièces proviennent d'accidents, de mauvais usage, d'un manque d'entre- tien ou de surcharges;
- b)** Utilisation des motos, sur lesquelles lesdites pièces sont montées, de manière non confor- me;
- c)** L'entretien des motos, sur lesquelles lesdites pièces sont montées, n'est pas fait selon les modalités indiquées dans la notice d'emploi et d'entretien;
- d)** Pièces exclues comme indiqué au paragraphe 2.0.0 de la présente garantie;
- e)** Pièces exclues par négligence du propriétaire et non observation des obligations spécifiées au paragraphe 3.0.0 de la présente garantie.

5.0.0 Responsabilité

BELGROVE S.P. Z.O.O. décline toute responsabilité pour tout dégât au silencieux ou à l'enve- loppe extérieure causé par un non-entretien.

BELGROVE S.p. Z.O.O. est dégagé de toutes responsabilités et obligations en cas d'accidents éventuels sur les personnes ou objets qui proviendraient de l'utilisation des produits fournis, même lors du montage et des contrôles y afférents. Les retards éventuels pour la réparation ne donneraient pas lieu pour l'acheteur à des dommages et intérêts ni à une prorogation de garan- tie. Les frais de transport éventuels sont à la charge de l'acheteur, ainsi que les frais de con- trôle sur place ayant été demandés et acceptés par BELGROVE S.p. Z.O.O..

La garantie consentie au paragraphe 1 (ainsi que les exclusions et les limites mentionnées aux paragraphes 2.3 et 4) constitue l'unique garantie donnée par BELGROVE S.p. Z.O.O., lequel en conséquence remplace tout autre terme de loi.

BELGROVE S.p. Z.O.O. se réserve le droit d'apporter des modifications et des améliorations sur des dispositifs et/ou pièces, sans aucune obligation d'effectuer lesdites modifications sur les pièces déjà vendues. L'acheteur reconnaît qu'en cas de litiges avec BELGROVE S.p. Z.O.O., seules les Autorités Judiciaires du Tribunal de Warsaw-Poland seront compétentes.

5.1.0 BELGROVE S.p. Z.O.O. décline expressément toute garantie implicite de commerciali- sation et d'aptitude pour un emploi déterminé et décline toutes responsabilités en cas de dom- mages accidentels et consécutifs ou pour toute autre perte faisant suite à l'usage desdites piè- ces, produits et/ou composants.